

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 21 FEVRIER 2005
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 41

Tous les délégués, sauf

M. SUSS, M. ZINCK (excusé), MM. HERRLE, KNOERY, FROELICH, qui étaient représentés respectivement par Mme FILSER, M. DUBOIS, M. VOGEL, M. TREIBER, M. FEIG.
MM. MEYER-KUHN, MESSMER, WALTER, NEUHARD, (excusés), M. HELMER E., M. WITTMER, Mme GESANG.

DEL. N° 009/2005conseil

OBJET : COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2004

« CENTRE D'ANIMATION ET DE DECOUVERTE TRANSFRONTALIER DU FLECKENSTEIN »

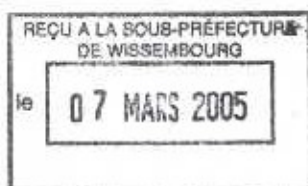
Le conseil communautaire,

- *CONSTATANT que le compte de gestion « centre d'animation et de découverte transfrontalier du Fleckenstein » 2004, présenté par Monsieur le Comptable du Trésor, est identique au compte administratif « centre d'animation et de découverte transfrontalier du Fleckenstein » 2004 ;*
- **approuve, à l'unanimité moins 1 abstention, le compte de gestion « centre d'animation et de découverte transfrontalier du Fleckenstein » 2004.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme
DURRENBACH, le 1^{er} mars 2005

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized 'B' followed by 'LOGEL'.